

## **Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 25 juin 2020.**

L'an deux mille vingt le vingt-cinq juin à vingt heures,  
le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent MICHEL.

**Présents :** MM. MICHEL Laurent, ANNEQUIN Rachel, BARBIER Philippe, CHAUT-SARRAZIN Agnès, CHOLLAT Gérard, CHARVET Marie-Laure, DESROCHE Henri, DUPERRAY Pauline, FERRAND John, GOBERTIER Bruno, MERMILLOD-BLONDIN Nadège, MOREL Serge, PIRODON Valérie, PONCET Lionel, RONDEAU Marlène.

**Secrétaire de séance :** Mme CHAUT-SARRAZIN Agnès

### **ORDRE DU JOUR :**

- Désignation des délégués dans les organismes communaux
  - o Conseil d'école
  - o Comité des fêtes
- Désignation des délégués dans les organismes extérieurs
  - o ADMR
  - o SSIAD
  - o CNAS
  - o Référent téléalarme
  - o Référent ambroisie
  - o Correspondant défense
  - o Correspondant prévention routière
- Composition de la liste de la commission de contrôle des listes électorales
- Présentation du budget communal
- Demande d'exonération du loyer commerce
- Compte rendu conseil d'école + point retour reprise de l'école
- Appel à projet 2020 Label Ecoles Numérique 2020
- Compte rendu commission urbanisme
- Point travaux bâtiment – voirie
- Présentation de la communauté de communes Vals du Dauphiné
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour à savoir l'aide aux vacances. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valide cette proposition.

### **Désignation des délégués dans les organismes communaux**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de désigner des représentants du Conseil Municipal au sein de différents organismes communaux.

Le Conseil Municipal désigne les représentants suivants :

**Conseil d'Ecole : Titulaire : Agnès CHAUT-SARRAZIN**

**Suppléante : Marie-Laure CHARVET**

**Association Comité des Fêtes : Rachel MASSONNAT – Marlène RONDEAU**

### **Désignation des délégués dans les organismes extérieurs**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de désigner des représentants communaux au sein de différents organismes extérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DESIGNNE les représentants suivants :

**ADMR ST Didier – Aide à Domicile en Milieu Rural : Marlène RONDEAU**

**SSIAD Virieu – Service de Soins Infirmiers A Domicile : Marie-Laure CHARVET**

**CNAS – Comité National d'Action Sociale (pour le personnel communal) : Agnès CHAUT-SARRAZIN**

**Coordination de Gérontologie de Virieu : Marlène RONDEAU**

**Référent téléalarme : Rachel ANNEQUIN**

**Référent Ambroisie : Philippe BARBIER – Nadège MERMILLOD-BLONDIN**

**Correspondant Défense : Henri DESROCHE**

**Correspondant Prévention Routière : Valérie PIRODON**

### **N° 2020-026 - Désignation d'un conseiller municipal pour siéger dans la commission de contrôle des listes électorales.**

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal doit désigner un membre titulaire et un suppléant pris parmi les conseillers municipaux hors le maire ou les adjoints, pour siéger dans la commission de contrôle des listes électorales.

M. John FERRAND est nommé délégué titulaire et Mme Pauline DUPERRAY, déléguée suppléante.

### **Présentation du budget communal**

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du budget 2020 et les différentes articulations du budget communal par une vidéo explicative.

**Arrivée de Gérard CHOLLAT à 21 heures 05.**

### **N° 2020-025 – Covid-19 - Exonération de loyer pour le commerce multiservice.**

Monsieur le Maire souligne la crise sanitaire engendrée par le Covid-19 et la période de confinement, décidée par le Gouvernement, qui a eu pour conséquence la fermeture administrative du commerce multiservices, propriété de la commune, avec perte d'exploitation pour le gérant. Il propose compte tenu de cette fermeture, de ne pas recouvrer les loyers du 16 mars jusqu'au 30 juin 2020, soit l'équivalent de 3,5 mois. Le loyer mensuel s'élève à 600 € H.T. Le conseil municipal, après délibérations :

- Valide la proposition présentée par Monsieur le Maire. Pour des raisons pratiques, les titres de recettes correspondants au montant mensuel des loyers ne seront donc pas émis du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet 2020.

## **Compte rendu conseil d'école + retour sur reprise de l'école**

### Conseil d'école

\* Les effectifs de la rentrée 2020/2021 : 112 élèves répartis de la façon suivante :

- Classe 1 : PS-MS-GS : 30 élèves
- Classe 2 : GS-CP-CE1 : 26 élèves
- Classe 3 : CE1-CE2-CM1 : 26 élèves
- Classe 4 : CM1-CM2 : 30 élèves

\* Compte tenu de la situation sanitaire la visite de l'école pour les PS aura lieu en septembre.

\* Exercices de sécurité incendie en septembre et février. Le Plan de Prévention de Mise en Sécurité (PPMS) intrusion-confinement a été mis à jour et sera mis en place au 1<sup>er</sup> trimestre 2020-2021.

\* Présentations des projets dont beaucoup ont été annulés.

\* Questions des délégués de parents. Les principales concernaient les enseignants. Pour la Mairie il est demandé l'ouverture d'une classe supplémentaire, bien qu'il n'y ait que 4 élèves de plus par rapport à la rentrée précédente. Compte tenu de la baisse des effectifs les années suivantes, de l'absence de locaux disponibles et d'aucune inscription budgétaire nouvelle, cette demande ne peut pas être satisfaite.

### Point reprise de l'école le 22 juin 2020.

Cette reprise a nécessité une nouvelle fois à l'aménagement du parking, de la cour, des salles de classes, des services périscolaires cantine et garderie afin de respecter les consignes sanitaires. Une bonne participation des élèves avec en moyenne deux enfants absents par classe et une huitaine pour la petite section de la classe maternelle.

### **N° 2020-026 : Délibération relative à un appel à projet pour l'équipement numérique scolaire.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'école de Le Passage a été retenue dans le cadre de l'appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité ». Cet appel à projets émis par l'Etat, au titre des investissements d'avenir, est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires, cycle 2 et 3, des communes rurales.

L'ambition de cet appel à projets est de faire en sorte que l'innovation pédagogique au service du développement des usages du numérique concerne tous les territoires en tenant compte de leur diversité et de leurs singularités.

Ces projets pédagogiques doivent reposer sur le volontariat des équipes pédagogiques qui s'engageront à mettre en œuvre les innovations pédagogiques proposées. Ces projets peuvent bénéficier d'une subvention de l'Etat à hauteur de 50% de la dépense engagée et est plafonnée à 7000 € par école. Pour être éligible, la dépense engagée par école doit s'élever à minima à 3000 €. Les écoles ainsi équipées bénéficient gratuitement des ressources numériques pédagogiques proposées par le Ministère de l'éducation nationale (banque de ressources numériques pour l'école, Eduthèque...)

Les enseignants de la commune se sont proposés pour déposer un projet qui consiste en l'équipement de deux salles de classes en équipements numériques VPI comprenant deux

vidéoprojecteurs interactifs, deux portables dédiés et deux tableaux blancs adaptés à la vidéo projection et effaçables à sec.

Le coût de ce projet s'élève à 5430 € hors taxes et peut bénéficier d'une subvention de l'ordre de 50%.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- EMET un avis favorable au projet présenté par l'équipe enseignante.
- SOLLICITE auprès des services de l'Etat une subvention de 50% du montant du projet soit 2715 €.
- DIT que cet investissement sera réalisé sous réserve de l'octroi de la subvention sollicitée.
- CHARGE Monsieur le Maire pour le suivi de ce dossier.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **Compte rendu de la commission urbanisme**

La commission a étudié les dossiers suivants avec avis favorable :

- Déclaration préalable de travaux déposée par M. Brebion, chemin du Tramoley pour une pergola.
- Déclaration préalable de travaux déposée par M. Guerre, lotissement le Jardin des Vernes pour la pose d'un abri de jardin.
- Permis modificatif déposé par M. Laffay, chemin du Cabit, pour la modification des ouvertures.

La commission a également étudié le permis de construire de la SCI Le Passage pour l'aménagement d'une maison existante avec création de garages, chemin du Tramoley. Le dossier a été déclaré incomplet. Un avis sera donné ultérieurement.

### **Compte rendu de la commission bâtiments.**

Gérard CHOLLAT, adjoint aux bâtiments, présente la totalité des bâtiments propriété de la commune.

Points sur les travaux en cours aux vestiaires : Remise à neuf des faïences des sanitaires salle Mont-blanc et reprise totale de la buvette du foot.

Les travaux de réfection de la salle des enseignants sont programmés dès la fin de l'année scolaire. Il est proposé de faire une matinée de travail le samedi 4 juillet pour effectuer le déménagement de ce local et faire les démolitions des cheminées et placards.

### **Présentation de la communauté de communes Vals du Dauphiné**

Monsieur le Maire présente historique de cette intercommunalité et l'évolution jusqu'à ce jour. Il donne également les compétences actuelles de l'intercommunalité.

#### **Historique**

Une tradition intercommunale ancienne.

► 15 avril 1960 : création du district de La Tour-du-Pin par arrêté préfectoral pour donner une impulsion au développement économique de cette partie du Bas Dauphiné.

Le District est composé de six communes : La Tour-du-Pin, Saint-Jean-de-Soudain, Rochetoirin, Cessieu, La Chapelle-de-la-Tour et Saint-Didier-de-la-Tour.

► 4 mai 1968 : intégration de la commune de Saint-Clair-de-la-Tour au District Urbain.

► 2 octobre 2000 : transformation du District Urbain en Communauté de communes « Les Vallons de la Tour du Pin ».

► 1<sup>er</sup> Janvier 2002 : La Communauté de communes intègre 2 communes supplémentaires : Faverges-de-la-Tour et Dolomieu.

► 1<sup>er</sup> janvier 2008 : intégration de la commune de Le Passage au sein de la Communauté de communes.

La Communauté de communes des Vallons de la Tour (CCVTP) est un territoire composé de 10 communes dont la population est de 26000 habitants.

► 1<sup>er</sup> janvier 2017 : **Création de la Communauté de communes des Vals du Dauphiné** (CCVDD) qui regroupe quatre Communautés de communes sur 345 km<sup>2</sup>. Elle est composée de 36 communes : Cessieu, Dolomieu, Faverges-de-la-Tour, La Chapelle-de-la-Tour, La Tour-du-Pin, Le Passage, Rochetoirin, Saint-Clair-de-la-Tour, Saint-Didier-de-la-Tour et Saint-Jean-de-Soudain (ex-périmètre des Vallons de la Tour) ;

Blandin, Chassignieu, Chélieu, La Batié-Montgascon, Les Abrets-en-Dauphiné, Saint-André-le-Gaz, Saint-Ondras, Valencogne, Val de Virieu (ex-périmètre de Bourbre-Tisserands) ;

Belmont, Biol, Doissin, Montagnieu, Montrevel, Sainte-Blandine, Saint-Victor-de-Cessieu, Torchefelon (ex-périmètre de la Vallée de l'Hien) ;

Aoste, Granieu, Pont-de-Beauvoisin, Pressins, Romagnieu, Saint-Albin-de-Vaulserre, Saint-Jean-d'Avelanne, Saint-Martin-de-Vaulserre, (ex-périmètre des Vallons du Guiers)

et plus de 64 000 habitants.

Cette instance est représentée par une équipe d'élus dont un Président, 12 Vice-Présidents et de conseillers communautaires et de suppléants. Le nombre d'élus communautaires représentant chaque commune est proportionnel à la population des communes avec 1 délégué minimum. Le conseil communautaire est composé de 60 membres.

Le siège est à La Tour-du-Pin et des différents services sont répartis sur le territoire.

### **Les différentes compétences sont :**

#### Le développement territorial :

- Promotion de l'activité économique.
- Gestion des zones d'activités communautaires.
- Aide à la création d'entreprises, pépinières d'entreprises.
- Soutien à l'activité locale.
- Réseaux et services locaux de communications électroniques dans le cadre du Très Haut Débit (THD).

#### L'emploi-formation :

- Gestion et participation financière de Maison de l'emploi, Mission locale pour l'emploi, structure d'insertion telle qu'Isactys.

#### Voirie Communautaire :

- Aménagement et sécurisation des équipements structurants d'intérêt communautaire.

#### Eau potable et Assainissement :

- Approvisionnement et protection de l'eau potable et des ressources en eau (production, transport et distribution aux abonnés).
- Développement et gestion d'un réseau communautaire.
- Assainissement collectif : collecte et transfert des effluents, élimination des déchets ultimes.

- Gestion des stations d'épuration.
- Gestion des réseaux d'eaux usées.
- Contrôle technique des installations d'assainissement individuel par le Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC).
- Aménagements de lutte contre les inondations.

#### Tourisme :

- Aménagement et gestion de sentiers de randonnées communautaires dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).
- Gestion des Offices de Tourisme.

#### Environnement :

- Collecte et traitement des déchets (adhésion au SICTOM de Morestel).
- Conseil en Energie Partagée (CEP).
- Manifestions de sensibilisation à la préservation de l'environnement et d'écocitoyenneté.
- Protection des espaces naturels sensibles.
- Travaux de maintenance de l'environnement.

#### Agricole :

Manifestions de sensibilisation au milieu agricole (Fête de la ruralité).

#### Vie associative, festive et sportive :

- Soutien aux manifestations nationales et d'intérêt communautaire.
- Gestion du centre nautique de La Tour-du-Pin et des Abrets-en-Dauphiné.

#### Vie culturelle :

- Gestion des Médiathèques intercommunales (tête de réseau).

#### Vie scolaire :

- Mise à disposition dans les écoles d'équipements informatiques à usage pédagogique.
- Contribution de l'enseignement de la musique à l'école.
- Natation à l'école.

#### Vie sociale :

- Gestion d'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) Les P'tits Loups à La Tour-du-Pin et Les pieds dans l'herbe à Chimilin.
- Gestion de Relais d'Assistants Maternels (RAM) Pont-de-Beauvoisin, La Tour-du-Pin, Saint-Victor-de-Cessieu et Val de Virieu-Les Abrets.
- Logement et cadre de vie.
- Gestion des Maisons de Services Au Public (MSAP devenues Maisons France Services).

#### Sécurité publique :

- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

#### Aménagement de l'espace communautaire :

- Participation au Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Aires d'Accueil pour les gens du voyage (SAGAV).
- Adhésion au Syndicat pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)
- Numérisation du cadastre des communes et mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG)

### Assistance aux communes :

- Assistance administratives, financière et technique sur des projets communaux.
- Service des Autorisations du Droit des Sols (ADS) en matière d'urbanisme.
- Maintenance informatique.

### **N° 2020-027 : Renouvellement Aide aux vacances.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'action mise en place les années précédentes relative à une aide aux vacances pour les familles les plus défavorisées. Il propose de renouveler l'aide aux mêmes conditions que l'an dernier à savoir :

- \* Pour un quotient familial compris entre 0 et 550 : 4.50 € par jour et par enfant
- \* Pour un quotient familial compris entre 551 et 750 : 3.50 € par jour et par enfant
- \* Pour un quotient familial compris entre 751 et 950 : 2.50 € par jour et par enfant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- DECIDE de renouveler l'aide aux vacances pour l'année 2019.
- DECIDE de financer l'aide aux vacances selon les conditions d'attributions suivantes :
  - Cette aide se ferait en fonction du quotient familial et serait valable pour les vacances en centre aéré – colonies de vacances – camp d'adolescent.
  - L'aide ne serait pas cumulable avec une autre aide (hors aide CAF ou MSA)
  - Le financement se ferait pour un séjour de 15 jours maximum par enfant et par année
  - L'aide serait octroyée en fonction du quotient familial soit :
    - Pour un quotient familial compris entre 0 et 550 : 4.50 € par jour et par enfant
    - Pour un quotient familial compris entre 551 et 750 : 3.50 € par jour et par enfant
    - Pour un quotient familial compris entre 751 et 950 : 2.50 € par jour et par enfant
- DIT que cette aide sera versée directement à l'organisme organisateur des séjours, sur présentation des justificatifs nécessaires au contrôle et paiement de cette aide.
- DIT que la gestion de cette aide sera assurée par la commune de Le Passage.
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2020.

### **Questions diverses**

Prochaines réunions :

Commission des bâtiments : mercredi 15 juillet à 18h30.

Conseil municipal : jeudi 23 juillet à 20 heures précédée de la commission urbanisme.